



Ce document doit vous permettre de comprendre le fonctionnement de la mutuelle.

VOTRE SITE INTERNET



- Accessible
- Convivial
- Interactif
- Intuitif

<https://www.mutuelle-eiffage-energie.fr>

Un site où vous pourrez via votre espace adhérent :

- Éditer votre carte d'adhérent
- Effectuer votre changement d'adresse
- Modifier vos coordonnées bancaires
- Prendre connaissance du fonctionnement de la mutuelle
- Consulter vos remboursements
- Déposer vos demandes
- Localiser l'opticien et l'audioprothésiste Kalixia le plus proche de chez vous

TOUT CECI EN 1 SEUL CLIC



TOUJOURS MOINS DE RESTE À CHARGE OPTIQUE ET AUDIO

Un partenariat avec le réseau Kalixia vous permet dès à présent :

- d'obtenir des réductions sur les soins coûteux de l'optique,
- d'obtenir des prestations et des services de qualité,
- de respecter une charte éthique de bonnes pratiques,
- de ne pas avoir d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique.

NE PAS OUBLIER

En cas de déménagement, faites directement vos changements d'adresse postal et de coordonnées bancaires via votre espace adhérent du site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr

En cas de difficultés, faites-nous part de ces modifications afin que nous puissions les prendre en charge.

Lorsque vous changez d'adresse mail ou de caisse de sécurité sociale, vous devez le signaler au service administratif.

Toute modification d'adhésion (naissance, mariage, divorce, ...) doit être notifiée par une demande écrite à la mutuelle.

Indiquez systématiquement votre numéro d'adhérent lors de nos échanges.

IMPORTANT

NOEMIE INFO...NOEMIE INFO... NOEMIE

Nous vous rappelons que seuls les décomptes portant la mention « **décomptes transmis à la Mutuelle** » sont télétransmis. Les autres doivent être adressés obligatoirement à la Mutuelle.



RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE

SERVICE D'ASSISTANCE À VOTRE ÉCOUTE

Des services et prestations d'assistance vous sont proposés :

- Écoute, Conseil et Orientation
- Accompagnement Psycho-Social
- Hospitalisation, Immobilisation, Maternité
- Prestations complémentaires en soutien à la Maternité et Parentalité
- Accompagnement des patients souffrant d'un cancer
- Accompagnement des situations de handicap
- Accompagnement des Aidants
- Accompagnement des décès en France

Un conseiller est à votre disposition 24h/24, 7j/7

au 09 69 32 94 26. **Ensemble, nous trouverons une solution.**

DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 12) précise que les décomptes de la sécurité sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans à partir du remboursement par la S.S. Pour les factures de ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission. **Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.** Devant la multiplication du nombre d'envois tardifs (jusqu'à 3 ans, pour certains) le Service administratif appliquera cette règle « des 2 ans » avec rigueur.



A partir du 1^{er} janvier 2022, le Dossier Médical Partagé (DMP) est remplacé par « Mon espace Santé ».

Mon Espace Santé comprendra 4 fonctionnalités :

- Une messagerie sécurisée de santé
- Une version améliorée du DMP
- Un Agenda santé
- Un catalogue de services numériques de santé

Pour en savoir plus, RDV sur le site internet de la Mutuelle.



TIERS-PAYANT

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ÉNERGIE

117, rue du Landy - BP 80008 - 93213 La Plaine St Denis cedex
Tél. 01 55 87 53 01 - Fax : 01 55 87 53 05
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

📧 N'hésitez pas à nous contacter par mail : mutuelle.energie@eiffage.com

PRESTATIONS MUTUELLE 2022

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux : Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses / Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes)	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			24 €
Ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, diététique, pédicure/podologie (Limité à 2 factures par an)*			30 €
Psychologie pour mineurs (Limité à 2 séances/an)*			20 €
Psychologie pour majeurs (Limité à 4 séances/an)*			60 €
Soins dentaires	70%	300%	370%
Prothèse dentaire	70%	500%	570%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)	Plafonnée à 2500 € par an	700 € + 300 €	
Parodontie (1 fois/an)		250 €	
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie (vignettes de couleur blanche)	65%	35%	100%
Pharmacie (vignettes de couleur bleue)	30%	70%	100%
Pharmacie (vignettes de couleur orange)	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier			20 € / jour
Chambre particulière (y compris maternité) (45 jours par an)			60 € / jour

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	60%	240%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la Sécurité Sociale	60%	0%	60%
Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)			220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date		350 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
			550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la S.S.			2 factures par an de 75 € maxi
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale - forfait transport et hébergement (Si pris en charge par la S.S.)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006)	65%	35%	100%
Assistance RMA (Tél. 09 69 32 94 26 - 24h/24 - 7j/7)			

Face à l'inflation galopante générée par le comportement des opticiens, aucun renseignement sur le forfait optique ne sera donné par téléphone.

* La facture devra comporter obligatoirement le code ADELI

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS*

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	247,70 €	107,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	447,00 €	247,70 €	199,30 €	0 €
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres uni-focaux (équipement 100% santé)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres uni-focaux	339,00 €	0,09 €	338,91 €	0 €
DENTAIRE				
Détartrage	43,38 €	30,36 €	13,02 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	537,48 €	84,00 €	453,48 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	537,48 €	84,00 €	453,48 €	0 €
Bridge métallique sur incisive (prix limite de l'acte 100% santé)	1465,00 €	195,65 €	1269,35 €	0 €
AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950,00 €	240,00 €	710,00 €	0 €
Aide auditive de classe II par oreille	1476,00 €	240,00 €	1000,00 €	236,00 €
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	57,00 €	15,10 €	23,00 €	18,90 €

* Liste détaillée des exemples de remboursement téléchargeable sur le site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr